



Servitude de cloture/ droit d'échelle / servitude de cloture

Par **Munsbach**, le **08/07/2008** à **16:11**

Madame ,Monsieur je suis propriétaire d'un mur en limite de ma propriété .Mon voisin en contrebas de ce mur (en aval du mur) souhaite cloturer son terrain.rnA quelle distance du pied du mur peut-il le faire? sachant que le mur m'appartient et qu'il faudra l'entretenir.Peut-il la poser contre le mur?rnQelle est la hauteur max autorisée d'une telle cloture qui sert à éviter que quelqu'un ne puisse escalader le mur.rnMerci pour votre aide rnD.Calmes rn06 cabris